

Sainte-Anastasie sur Issole



BULLETIN MUNICIPAL

JUIN-JUILLET 2016

N°303

LE MOT DU MAIRE

Passée la Saint Jean, nous sommes dans l'été vrai de la terre et du ciel, du soleil ardent, des festivités, de leurs inévitables débordements de joie, de bruit, de rencontres saisonnières et d'aventures.

Pourtant, de cette date du solstice, c'est par sauts de puce, le début du déclin programmé des jours pourtant curieusement associé par la nature à la mythique canicule romaine.

Juillet d'abord, avec notre fête nationale du 14 juillet, célébrant bien plus qu'un jour de fête officielle, car nul doute que cette année, il nous rappellera « toute notre histoire nationale » celle de nos racines, de nos valeurs dans une France éternelle bousculée durement par ce que l'on ose jamais nommer précisément, un terrorisme islamiste sans visage.

Puis les 16, 17 et 18 juillet, ce sera une autre fête, celle de la Saint Just*, qui animera notre village par un programme mixte associant la commune et la paroisse.

Et comme en toute chose il faut une fin, ces journées familiales, mais aussi - crise oblige - raisonnables et économes, s'achèveront par un repas convivial public suivi d'un traditionnel feu d'artifice, symbole d'un droit bienvenu à bousculer nos pesantes routines quotidiennes.

Le tout, assorti d'une sage mesure, tant dans nos comportements que dans nos nombreuses occasions estivales de libations alcoolisées offertes par nos très excellents produits locaux.

Mais ne pensez surtout pas que le diable se cache dans chaque tentation.

Et que vive la fête !

** Ne pas confondre ce Saint Just, centurion romain de son état, bourreau de Sainte Anastasie mais néanmoins sanctifié, avec Louis Antoine de Saint Just, l'archange de la terreur.*

Jean-Pierre MORIN



E-mail : s.anastasie@wanadoo.fr site : www.ste-anastasie.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 31 mai 2016

N°2016-29 : Acceptation du périmètre d'agglomération.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE le projet de périmètre de la Communauté d'agglomération issue de la fusion des Communautés de communes de Comté de Provence, Sainte Baume Mont Aurélien et du Val d'Issole,

N°2016-30 : Schéma départemental de coopération intercommunale : avis sur le projet de dissolution de syndicat intercommunal des chemins et cours d'eau, du syndicat d'électrification du canton de la Roquebrussanne et du syndicat intercommunal de valorisation et d'élimination des déchets.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, DESAPPROUVE le projet de dissolution des trois syndicats intercommunaux.

N°2016-31 : Dénomination et numérotation des voies et espaces publics de la commune. L'intégralité de cette délibération est disponible à l'affichage en Mairie ainsi que sur le site internet de la Commune : <http://ste-anastasia.fr>

N°2016-32 : Modification d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2ème classe. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de modifier le poste d'adjoint administratif territorial de 2ème classe de 20h à 28h par semaine à compter du 1er juillet 2016. Poste déjà pourvu.

N°2016-33, 2016-36 et 2016-37 : Demande de subventions au Conseil Départemental

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de demander les subventions au Conseil Départemental pour les projets suivants :

- Feu d'artifice 2 208.00 € H.T.
- Mobilier de bureau..... 8 644.50 €
- Réaménagement aux normes des toilettes salle polyvalente.... 18 880.00 €
- Mise aux normes de sécurité du distributeur de billet de l'agence postale communale.....28 515.80 € à l'agence de l'eau :
- Etude béton station d'épuration.....7 500 € H.T.

N°2016-34 : Protection sociale des agents - participations employeur Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE de participer à compter du 1er juin 2016, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, DECIDE de verser une participation mensuelle de 10 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Complémentaire Santé labellisée. DECIDE de verser une participation mensuelle de 20 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée. La présente délibération annule et remplace la précédente.

N°2016-35 : Vote des subventions aux associations
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année d'accorder une subvention aux organismes ci-dessous :

<input type="checkbox"/> Amicale des donneurs de sang bénévoles du Val d'Issole	150 €
2 Anciens Combattants de l'Issole et ses environs	400 €
3 Anciens Engagés Volontaires et anciens Combattants de Sainte-Anastasia	400 €
4 Anciens maires et adjoints du Var ADAMA Draguignan	150 €
5 Arts'Tasie	525 €
6 ASL les Boucles de l'Issole	1 500 €
7 ASPAT Vol Libre Parapente	446 €
8 Association des Jeunes Pompiers de Garéoult	300 €
9 Association des Parents d'Elèves Sainte Anastasia (APESA)	600 €
10 Association sportive collège Pierre Gassendi Rocbaron	150 €
11 Badminton club de Sainte-Anastasia	400 €
12 Chorale Chant et Amitié	600 €
13 Coop'Art	600 €
14 Danse Tasie Forcal	907 €
15 Familles Rurales	150 €
16 Football club de Sainte-Anastasia	4 118 €
17 Gym Tasie	522 €
18 La Provenço Dou Tem Passa	400 €
19 Les Médaillés Militaires de Sainte-Anastasia et Forcalqueiret	400 €
20 Les Onix de Sainte-Anastasia	650 €
21 Les Randonneurs de Tasie	400 €
22 Saloon Country Dance de Sainte-Anastasia	400 €
23 Secours Catholique Antenne Garéoult	150 €
24 Si Tasie M'était Conté	600 €
25 Société de Chasse l'Amical	400 €
26 Souvenir Français	400 €
27 Tennis club de Sainte-Anastasia	723 €
28 Volley Ball club de Sainte-Anastasia	400 €
29 Subvention exceptionnelle au Football club de Ste Anastasia pour 2015	900 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité les subventions désignées ci-dessus. La somme correspondante est inscrite au Budget Communal article 6574.

Retrouvez l'intégralité de ces délibérations à l'affichage de la Mairie ou sur le site internet de la Commune : <http://ste-anastasia.fr>



Information Juridique

La garantie des vices cachés

Lors de l'achat d'une maison, l'acquéreur peut invoquer la garantie des vices cachés à l'encontre du vendeur en cas de mauvaise découverte.

Qu'est ce qu'un vice caché ?

Pour invoquer le vice caché, trois conditions doivent être réunies :

- le défaut doit rendre le bien impropre à l'usage auquel on le destine, ou diminuer son usage tel que l'acheteur ne l'aurait pas acquis (exemple : problème d'étanchéité lié à un problème de toiture)

- le vice doit être caché, c'est-à-dire impossible à détecter sur le champ (exemple : des fissures sur la façade dissimulées par du lierre)

- enfin le défaut doit être antérieur à la vente. Bien entendu si le vice était apparent ou connu, on considère que l'acquéreur a accepté la chose telle quelle.

Quand agir ?

« L'action en garantie contre les vices cachés doit être intentée dans les 2 ans suivant la découverte du défaut (art 1648 du code civil) », (1 an pour un immeuble neuf à compter de la réception des travaux).

Comment agir ?

Auprès du Tribunal de Grande Instance du lieu du logement. Attention le recours à un avocat est obligatoire.

Les conséquences

Deux options s'offrent à l'acquéreur lorsque le vice caché est avéré :

- soit il rend le bien dans l'état dans lequel il l'a acheté

- soit il demande une diminution du prix, basée sur l'estimation des travaux à réaliser.

Source : Conseil des Notaires juin 2016

Marcel LEPAGE, Adjoint Urbanisme

Et si on parlait un peu de notre horloge.

Elle est née dans les ateliers de l'entreprise <Louis Delphin Odobey cadet> fabriquant d'horloges d'édifices à Morez dans le jura (fief de la grosse horlogerie).

Cette maison fût créée en 1880 et fabriquait de remarquables mécaniques, autant du point de vue de leur conception que de leur exécution. La finition de chaque détail est parfaite. Les métaux utilisés étant la fonte, l'acier, le bronze et le laiton, notre horloge est donc de bonne facture !

Depuis 1983, date de mon arrivée à Sainte Anastasie, elle n'a eu que de petits soubresauts. Le dernier en date étant tout récent, mais surtout dû, tout simplement à un cruel manque d'entretien et aussi, à un peu d'usure. Ce qui est naturel, car elle fonctionne inlassablement depuis environ une centaine d'années dans des conditions assez rudes...

Elle vit donc comme chacun sait, tout en haut de la tour de l'église et qui plus est, aux 4 vents. Juste abritée par un habitacle en bois, qui avec le temps, est bien loin d'être étanche à la poussière et autres saletés. D'autant plus que la porte permettant d'accéder aux remontoirs ne fermant plus correctement avait été démontée depuis un certain temps. Tremblant l'hiver, transpirant l'été (je peux vous garantir qu'il y fait très très chaud) elle passe les secondes et les années comme si de rien n'était ou presque....

Il a donc bien fallu lui prodiguer quelques soins, bienvenus et qui n'étaient pas de la coquetterie mais bien d'une grande nécessité. Grand nettoyage à coups de pinceau, brosse métallique et nylon tellement les saletés s'étaient incrustées, remplacement d'un câble en acier qui supporte un des 2 poids (40kg), réfection des chiffres du cadran et maintes petites opérations qui devraient lui donner un second souffle.

Bien sûr, il a pu lui arriver de réveiller certain d'entre nous, surtout ceux qui on le sommeil léger, et là, je reconnais que sa cloche en alliage d'airain sait se faire entendre, selon comme porte le vent à des kilomètres à la ronde. Mais après tout, cela n'était-il pas le but à une époque où les gens ne possédaient pas toujours une montre sur eux pour leur indiquer l'heure ! Et c'est bien pour cela qu'elle répète l'heure....



N'oublions pas non plus qu'elle fait partie intégrante de notre patrimoine. Alors souhaitons-lui d'avoir encore de beaux jours devant elle, qu'elle puisse bercer encore et encore Tasiens et Tasiennes comme elle l'a fait si bien depuis des décennies.

Olivier GRANGER



Jean-Pierre MORIN,
Maire de SAINTE-ANASTASIE SUR ISSOLE,
Le Conseil Municipal,



ont le plaisir de vous inviter à la célébration de la Fête Nationale

le JEUDI 14 JUILLET à 11h30 place des Ferrages : ANCHOIADE
avec la participation de la Chorale "Chant et Amitié",
suivie d'une aubade à la cornemuse

LA VIE AU VILLAGE

NOUVEAU

Vente de poulets rôtis le mercredi matin parking des Ferrages.
Commandes possibles :
rôtis de dinde et cochons de lait.



CIMETIERE

La commune engage une opération de reprise de concessions en terre commune. Ces concessions peuvent faire retour à la commune au bout de cinq ans. Ces reprises de concessions ne se faisant que de cinq ans en cinq ans, reviendront à la commune qu'en 2021. Des affichettes seront disposées devant ces concessions. Pour tout renseignement, s'adresser en mairie au 04.94.69.64.40.

Jean-Marie ROY



ECOLES RAPPEL

La fermeture des Ecoles maternelle et élémentaire est prévue le mardi 5 juillet après la garderie. Je vous informe que le service d'Accueil de loisirs des enfants sera assuré à compter du 11 juillet.

Eliette BERTHET

Adjointe Affaires sociales et Scolarité

FETE DE L'ECOLE MATERNELLE

Les enseignants de l'Ecole maternelle ont organisé un remarquable spectacle de fin d'année. Il a réuni un grand nombre de parents d'élèves et de familles.

A cet égard, nous remercions la Directrice Marie BACHELARD et l'Institutrice Jeanine CLEMENT accompagnées du Personnel Communal pour cet événement qui fut apprécié par un nombreux public présent.

Eliette BERTHET, Adjointe Affaires sociales et Scolarité



FEU DE LA SAINT JEAN

Fêter la Saint Jean c'est se rassembler dans son village autour d'un simple feu de joie, c'est partager autour d'un repas champêtre des instants d'amitié toutes générations confondues.

Loin des débordements médiatiques, nous avons vécu cette belle et calme nuit d'été dans une ambiance à la fois chaleureuse et joyeuse.



La Commune remercie les sociétés PAL recyclage palettes et CHAUSSON Matériaux, basées toutes deux à la ZAC des Fontaites de Forcalqueiret, pour avoir fourni gracieusement les palettes pour le feu de la Saint Jean.

TRAVAUX DU MOIS

Entretien des espaces verts :

- Tonte stade, salle polyvalente, jardin d'enfants, pré de la Font, arboretum, Ferrages
- Débroussaillage sentier botanique, chemin de Jausseran, parking des Ferrages, chemin des Mollières, impasse rue Frédéric Mistral
- Eparage chemins Mollières, Grande Vigne, Ubac, terrain des parapentes

Travaux :

- Mise en place de panneaux de signalisation
- Travaux dans la Poste

Divers :

- Préparation du feu de la St Jean, gala de danse, fête des écoles + remise en place
- Propreté du village : balai + herbes



PROJET DE LA RUE NOTRE DAME



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2016-2017

GARDERIE SCOLAIRE

La garderie scolaire fonctionne dans les conditions suivantes :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : matin de 7h30 à 8h30 et soir (sauf le mercredi) de 16h30 à 18h précises.

Si aucune inscription préalable n'est nécessaire le matin, il est toutefois demandé aux parents d'inscrire leur enfant auprès de la responsable de la garderie le matin avant 8h30 pour la garderie du soir.

TARIF : pour toute prise en charge effectuée par le personnel de surveillance, les frais de participation dus par les parents sont de 1 € par jour (matin et/ou soir), les tickets sont en vente à la mairie aux heures d'ouverture auprès du service des affaires scolaires (2ème étage) - tout enfant que l'on ne vient pas chercher dès la sortie de l'école « est pris en charge » - tous les paiements sont effectués d'avance, soit le matin pour la journée.

A défaut de cette procédure les enfants ne seront pas accueillis.

RESTAURANT SCOLAIRE

Vous pouvez inscrire vos enfants au restaurant scolaire dès à présent.

Vous devez vous munir des justificatifs suivants :

- domicile de moins de 3 mois (SEERC, Telecom, EDF)
- travail (attestation patronale à défaut le dernier bulletin de salaire des deux parents).
- n° Allocataire CAF

Nota : pour le jour de la rentrée, inscrire les enfants impérativement avant le 31 août 2016 (au plus tard à 9h)

TRANSPORTS SCOLAIRES Délivrance des cartes

Les cartes de transports scolaires seront délivrées en mairie du 4 au 29 juillet et à partir du 16 août 2016.

Prix : 120 € (tarif forfaitaire pour l'année scolaire). Pour les nouveaux inscrits se munir de deux photos d'identité, pour les autres une seule photo est demandée.

ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE

Inscriptions le mercredi 31 août 2016 de 9h00 à 12h00

En cas d'impossibilité Tel : 04.94.72.25.14 (primaire) et 04.94.72.23.83 (maternelle).

LA VIE ASSOCIATIVE



CLUB DES CIGALES

Nous voici à la veille des vacances et les activités de l'association vont se mettre en veille jusqu'à la rentrée en septembre.

Avant la reprise des activités nous organisons le :
Mardi 6 septembre 2016 à la salle polyvalente une journée d'animation sur la « MAGNETOTHERAPIE »... Ou comment se soigner avec des aimants dans la prise en charge de la douleur en détendant les muscles contractés : entorses, arthroses, crampes, migraines....

Journée entièrement gratuite : accueil à 9h avec petit déjeuner, conférence par les professionnels de BIOGLOBE sans obligation d'achat, déjeuner et loto URGENT : Inscriptions avant le 30 juillet 2016 au 04.94.72.21.98 (répondeur) ou au 06.60.81.61.85

Bonnes vacances et au plaisir de se retrouver à la rentrée !!!!
La Présidente, Rose-Marie CHRIST

APESA La fête des écoles s'est déroulée le vendredi 24 juin sous une intense chaleur, malgré cela, parents et enfants étaient nombreux au rendez-vous. Nous tenons à remercier nos bénévoles ainsi que les associations qui se sont jointes à nous : Club des Cigales, Si Tasie m'était conté, le football club, les majorettes des Onix, le club de danse et le SIVED.

Bonnes vacances aux enfants et à bientôt. *L'APESA*



DANSE TASIE

C'est une foule nombreuse et admirative qui a assisté au GALA de danse de notre club local.

Bravo aux organisateurs, aux professeurs et à tous les participants.



COOP'ART



Eva NOTHOMB, jeune artiste bruxelloise, a su par son talent, montrer des tableaux originaux à la limite de l'abstraction et de la figuration. Elle a, selon son

intervention, orienté ses œuvres vers les thèmes actuels de notre société.

A l'occasion de son vernissage, nous nous sommes tous réunis pour les découvrir. Ses tableaux ont suscité un grand intérêt, de la curiosité et des interrogations. Cette exposition, comme les précédentes, a attiré un public fidélisé et attentif nous faisant part de leurs observations ainsi que leurs émotions.

Le Président, Michel POTIER



CHORALE "CHANT ET AMITIÉ"

La saison 2015-2016 se termine.

La dernière répétition pour notre chorale a eu lieu le lundi 27 juin. Nous pouvons déjà faire le bilan de cette année en attendant celui qui sera présenté en assemblée générale en octobre. Ce bilan est positif. Cette première année avec notre nouveau chef de chœur, Boris Skhakoumidov, a été une année d'apprentissage mutuel. De nouveaux choristes pour lui, un nouveau répertoire et une nouvelle façon de diriger pour nous. Tout s'est déroulé au mieux. Nous avons pu présenter un concert le 10 janvier, à Sainte Anastasie avec la chorale de Seillons "Les 4 vents" et nous avons été invités par la chorale "En sol mineur" à Cadolive. Deux belles occasions de rencontres en chansons, pendant et après les concerts !! L'année prochaine, après cette période de "rodage", nous pensons pouvoir présenter au moins trois concerts.

Parallèlement à cette activité, un certain nombre de nos choristes ont participé à un stage de chant très intéressant, organisé à Vinon par notre chef de chœur, les 15 et 16 mai.

Nous avons aussi accueilli plusieurs nouveaux choristes qui sont maintenant bien intégrés à notre groupe. Si vous êtes intéressés par le chant choral n'hésitez pas à nous rejoindre.

Pour terminer cette année par un moment de convivialité, nous nous réunissons une dernière fois avant la période des vacances, pour notre repas de fin d'année, le mercredi 29 juin, et nous nous retrouverons pour notre 1ère répétition le lundi 5 septembre à 18h.

Nous contacter 04. 94. 72. 20. 85

Le Président, Michel Berenger

Société de chasse l'Amical

Délivrance des cartes :

13 août et 3 septembre à 18h
ancienne mairie

Le carnet de Sainte-Anastasia

Naissances : Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Aaron CECINI né le 19 juin 2016. Félicitations aux heureux parents.

Décès : Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Madame Guillemette LAITIER survenu le 23 mai 2016 et le décès de Monsieur Ange AGOSTINI survenu le 3 juin 2016. Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

Petites annonces :

Jeune étudiante sérieuse et motivée, cherche emploi saisonnier pour la période du 1er juillet au 10 août afin de financer ses études.

Etudie toutes propositions, tél : 06.98.39.80.11 ou 04.94.72.24.12



PLAN CANICULE

Les règles de prévention sont simples et s'appliquent à tous :

- ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- maintenir sa maison à l'abri de la chaleur
- boire beaucoup d'eau
- donner de ses nouvelles et ne pas hésiter à s'inscrire sur le registre du C.C.A.S., à contacter l'accueil de la mairie 04.94.69.64.40 ou ce service au 04.94.69.64.47 Eliette BERTHET si vous avez besoin d'aide
- être vigilant et signaler au 15 toute personne victime d'une malaise



CHRISTINE HEITZLER
SANDRA MAURO
HUBERT MILLET

PARTICULES COMPLEMENTAIRES #02

EXPOSITION

DU 10 AU 17 JUILLET 2016
DE 16H À 19H

VERNISSAGE LE SAMEDI 9
JUILLET 2016 À PARTIR DE
19H

SALLE ALBERT GARNIER
SAINTE-ANASTASIE
SUR-ISSOLE



Les poètes de Sainte-Anastasia

Hautes herbes - Herbe tondu

Herbes des talus et vos fleurs sauvages
Herbes de nos prés emplies de couleurs,
Des couleurs de mai, beauté sans partage,
Vous êtes la joie de tout promeneur.....

Mais si par hasard le regard se porte
Sur un pré tondu, un talus rasé,
On pense à coup sûr aux milles fleurs
mortes

Qui auraient dû vivre en ce mois de mai.

L'herbe des talus, les herbes des prés
Pleines des couleurs de nos fleurs sauvages
C'est la joie qui monte en ce joli mai
Et l'herbe rasée..... la mort avec l'âge.

Jeannette Carrière



**29ème édition des
BOUCLES DE L'ISSOLE**
Dimanche 14 août 2016

Course pédestre de 11,5 km organisée par l'A.S.L. et la commune de Ste-Anastasia, en collaboration avec le club Hospitaliers Toulon et avec l'appui des commerces du village, du Crédit Agricole Côte d'Azur et le supermarché Casino de Garéoult.

Ouverte à tous et à toutes, cette course compte pour le challenge Départemental et le Challenge SPIRIDON Côte d'Azur.

Inscription : avant le 11 août 2016

- à la Mairie
- au magasin TERRE DE RUNNING à TOULON

Les dossiers doivent être accompagnés de la copie de la licence, soit d'un certificat médical de - d'un an.

Toute personne désireuse d'apporter son soutien et d'aider l'organisation, prendre contact avec Mme LEPREUX : 06.72.15.88.17 ou lepreux.patricia@gmail.com ou à la Mairie.